

Mesdames, Messieurs,

Pour un responsable politique, parler de logiciels libres face à une assemblée de spécialistes, de développeurs et de programmeurs, ce serait, pourrait-on croire, courir le risque d'approximations techniques, se frotter à une question épineuse et quelque peu obscure dont il ne maîtriserait pas tous les rouages ou encore traiter d'un sujet complexe, le dépassant et qui ne serait, en définitive, que l'affaire de quelques initiés. Mais, la technicité des sujets liés à l'informatique ne doit en aucun cas constituer un obstacle qui dissuaderait nos concitoyens, et de surcroît leurs représentants, de s'intéresser à ces questions majeures. Alors, que les informaticiens présents dans cette salle me le pardonnent tout de suite, mais la question qui nous réunit aujourd'hui est bien trop importante pour que nous ne leur en laissions l'entière exclusivité. Clémenceau ne disait-il pas : « la guerre est une chose trop importante pour la confier aux militaires ».

Tout l'objet de ces rencontres d'aujourd'hui n'est il pas de rassembler des personnalités diverses – issues aussi bien du monde de l'entreprise que de l'administration, de la sphère politique, du secteur de la recherche ou encore du monde associatif – afin qu'elles puissent confronter leurs analyses, leurs convictions et partager leurs expériences. La variété des intervenants de cette journée, la richesse des débats proposés ce matin et qui se poursuivent cet après-midi, montrent bien en effet qu'au-delà du cercle restreint des initiés, la prise de conscience de l'intérêt majeur des logiciels libres fait peu à peu son chemin et gagne progressivement l'ensemble des esprits. Je tiens, à ce titre, à saluer l'initiative conjointe de la Ville de Paris et de l'Association des Sociétés de Services en Logiciels Libres qui nous a permis de nous réunir aujourd'hui. Et je tiens tout particulièrement à remercier Alexandre ZAPOLSKY pour son invitation à venir m'exprimer devant vous dans ce rôle de grand témoin.

Ce dont je voudrais témoigner en préalable, relève du simple constat. Aujourd'hui, rédiger un texte, envoyer un mail ou encore écouter de la musique sur son ordinateur, sont des gestes complètement banalisés. Leur rapidité d'exécution, leur commodité d'usage les ont ancrés dans les pratiques quotidiennes de millions de personnes. Au point d'ailleurs qu'ils apparaissent comme des évidences, des éléments faisant partie du décor. Au point d'ailleurs que les millions d'utilisateurs, pour qui ces gestes sont désormais routiniers, s'interrogent rarement sur leur profonde signification.

Ces nouvelles pratiques ne constituent pourtant que la partie la plus visible de l'extraordinaire bouleversement à l'œuvre dans nos sociétés et qui affecte un très grand nombre d'activités industrielles et intellectuelles. La mutation numérique, entamée depuis quelques dizaines d'années, a considérablement modifié nos modèles économiques. La compression et la numérisation des données, la généralisation progressive des capacités à haut débit et le développement de l'interactivité ont presque annihilé les contraintes liées à la pénurie des ressources. Cette convergence de la dématérialisation croissante et du développement spectaculaire d'Internet a entraîné une augmentation sans précédent des biens immatériels qui, aujourd'hui, prennent une part de plus en plus grande dans la création de richesses.

Dans cette architecture, le logiciel est devenu, comme le souligne mon ami Bernard LANG, « *la pierre angulaire des infrastructures informationnelles* » qui régissent le monde moderne dans tous ses aspects. Ainsi, de la diffusion de la culture à la création, de l'accès à l'information à la gestion des entreprises et des administrations, de l'enseignement et de l'accès à la connaissance aux réseaux de santé et même jusqu'à la défense nationale, tous les

aspects de la vie économique, sociale et culturelle dépendent aujourd'hui fortement des logiciels.

Ainsi, faut-il se départir de l'idée selon laquelle ces technologies de l'information seraient neutres. Bien au contraire. Et, même s'il est difficile aujourd'hui d'en saisir la forme finale, nous savons que leur impact sur l'économie, le travail, la vie quotidienne et la vie sociale, sera d'une ampleur équivalente à celle de la révolution industrielle.

Un tel enjeu appelle nécessairement des réponses politiques. Parce qu'il s'agit avant tout d'un choix de société, les technologies de l'information ne relèvent plus d'une intendance déléguée aux seuls techniciens. Et, parce que les technologies de l'information et de la communication concernent tout le monde, leur liberté, leur développement et leur diffusion deviennent l'affaire de tous. Et, en ce domaine, comme en d'autres, je crois profondément qu'il est plus que temps de redonner toutes ses lettres de noblesse au triptyque qui devrait toujours prévaloir en politique : comprendre, vouloir, agir.

En matière de logiciels, deux options s'offrent à nous :

- D'un côté, les logiciels propriétaires : copyright et position quasi monopolistique. Diffusés uniquement sous forme d'applications exécutables, le code source de ces logiciels n'est pas accessible. Impossibilité technique et légale de les copier, de les diffuser, de les modifier.
- De l'autre, les logiciels libres : information partagée et mutualisation des compétences. Sans contrainte d'utilisation, le code source est fourni. Possibilité technique et légale de les utiliser, de les copier sans limite et de les modifier pour ses propres besoins.

Un plat dont on ne connaît pas la recette, un théorème mathématique dont on ne connaît pas la démonstration, une voiture dont le propriétaire ne pourrait pas ouvrir le moteur, les images ne manquent pas pour qualifier les logiciels dont le code source est tenu secret. Et on sait bien aujourd'hui les impasses du recours exclusif aux solutions propriétaires : atteinte à la sécurité des systèmes, absence de pérennité des logiciels, manque de diversité technologique entraînant une plus grande vulnérabilité aux virus et autres attaques, dépendance accrue des clients envers un unique fournisseur.

Aux antipodes de cette logique, le libre s'est développé sur le modèle de la recherche scientifique et par le libre accès au code source. Aux origines conceptuelles et philosophiques de son développement, ces mots de Richard STALLMAN : « *(Ne pas) refuser aux autres quelque chose d'utile qu'on désire pour soi-même* ». Et c'est par une utilisation habile du droit d'auteur qu'il a pu donner force juridique à cette pensée et bâtir une licence qui permet qu'aucune personne ne s'approprie à son seul profit le travail des autres, tout en ouvrant à tous la possibilité d'utiliser et de modifier le travail des autres.

Les licences de logiciels libres sont donc conçues pour garantir quatre libertés qui se sont avérées déterminantes pour leur développement :

- La liberté d'utiliser le logiciel pour n'importe quel usage et par tout le monde.
- La liberté d'étudier comment fonctionne le logiciel et de l'adapter à ses propres besoins.
- La liberté de redistribuer des copies du logiciel comme de son code source.

- La liberté d'améliorer le programme et de publier ses modifications pour en faire profiter toute la communauté.

L'analogie entre ces quatre libertés et la devise de la République française – Liberté, Egalité, Fraternité – à laquelle recourt fréquemment Richard STALLMAN, suffirait presque à elle seule à convaincre tout démocrate de l'intérêt et de la légitimité du libre. Liberté, car l'utilisateur est libre d'utiliser son logiciel comme il l'entend. Egalité, car les utilisateurs peuvent tous utiliser les mêmes logiciels. Fraternité, car l'utilisateur peut aider ses proches. J'ai d'ailleurs rédigé et signé une contribution au Congrès socialiste de Dijon de 2003 qui s'appelait « liberté, égalité... Interopérabilité ».

Pour autant, et j'insiste sur ce point, le développement et le succès du logiciel libre ne tiennent pas qu'à des bons sentiments et ne relèvent pas uniquement du philanthropisme. Ce sont ces particularités juridiques mêmes, fondées sur le raisonnement de la démarche scientifique – liberté de chacun de reprendre, de modifier, d'amender, de reformuler – qui incitent à la coopération entre les développeurs, à la concurrence entre des approches diverses ainsi qu'au contrôle et à la reconnaissance par les pairs.

Il y a quelques années, le PDG du plus gros éditeur de logiciel n'avait pas hésité à user d'une métaphore pour le moins hasardeuse en comparant le développement des logiciels libres – Linux dans ce cas précis – à « *un cancer qui ronge tout ce qui touche à la propriété intellectuelle* ». Je préfère, quant à moi, le terme de « *bazar* » employé par Eric RAYMOND pour décrire ce développement, en opposition au système en « *cathédrale* » qui caractérise le mode production des logiciels propriétaires.

Car c'est bien de ce véritable « *bazar* », de cette large coopération décentralisée, que le logiciel libre tire sa force et son efficacité. Et s'il a su convaincre bien au-delà des cercles de programmeurs dont il est issu, ce n'est pas tant pour des raisons éthiques qu'en raison de ses capacités à résoudre nombre de difficultés posées par les logiciels propriétaires. Au point de s'imposer aujourd'hui comme une alternative crédible. C'est en effet en opposition aux principales faiblesses des logiciels propriétaires que les logiciels libres laissent entrevoir leurs forces.

- D'abord, la **fiabilité** et la **performance**. La disponibilité des codes sources permet en effet une détection et une correction rapides des bugs éventuels, alors que les erreurs constatées dans certains logiciels propriétaires mettent souvent un temps considérable à être corrigées. C'est par conséquent une meilleure garantie de fiabilité par rapport aux véritables « boîtes noires » que constituent les logiciels propriétaires.
- La **pérennité** ensuite, garantie par la liberté de modifier le logiciel. Opter pour une solution libre, c'est en effet se mettre à l'abri de la dépendance à des éditeurs qui décident unilatéralement, du jour au lendemain, au gré de leurs stratégies commerciales, de suspendre le développement d'un programme ou, parfois pire encore, de produire une énième version d'un logiciel incompatible avec la version précédente. Dans le cas du libre, la compétition est replacée sur le terrain de la qualité et ce sont bien les besoins et les demandes des utilisateurs qui dictent l'offre.
- Le libre, c'est aussi la **souplesse**, n'importe quelle entreprise ou administration pouvant modeler à sa guise un logiciel en fonction de ses propres besoins.
- C'est également une **sécurité** renforcée et il n'est pas étonnant à ce titre que plus de 80% des machines de protection du réseau et 70% des serveurs Web utilisent le système d'exploitation Linux et le serveur Apache.
- Et c'est enfin l'**interopérabilité**.

On voit bien, à la lumière de ces quelques considérations, que la gratuité souvent évoquée pour expliquer le succès grandissant des logiciels libres, n'apparaît pas comme l'unique et principal critère de choix. D'ailleurs, ils ne sont pas nécessairement gratuits. Et, je ne pense pas que l'ensemble des grandes entreprises ou administrations qui recourent de plus en plus fréquemment au libre le fassent par unique souci d'économie, les coûts des licences ne constituant pas la majorité des dépenses en matière d'équipement.

A n'en pas douter donc, le succès du libre est l'une des innovations technologiques les plus marquantes des vingt dernières années. Mais, son développement est un mouvement qui aujourd'hui dépasse l'informatique. Le concept de liberté d'usage sur lequel il s'appuie pour se développer recouvre en effet des enjeux qui ne se limitent pas aux seuls intérêts techniques. C'est ce qu'a très bien observé Bernard LANG que je souhaite reciter ici : *« nous constatons dit-il que ce concept de liberté des logiciels, qui voulait à l'origine indiquer simplement que l'on pouvait en faire un libre usage, implique en fait une notion de liberté bien plus vaste : liberté d'enseigner, de faire de la recherche, de se développer technologiquement, de travailler en libre concurrence pour atteindre les meilleurs résultats ; liberté aussi de faire du commerce, dans un contexte sans domination artificielle, voire déloyale ; liberté de gérer ses ressources, sa stratégie industrielle, de développer de nouveaux produits en toute indépendance »*.

Défi technique et moral certes, mais surtout enjeux politiques, culturels, économiques et sociaux. Nul doute que l'aventure technologique du libre constitue une « brique de base » pour l'émergence d'une société de l'information solidaire et ouverte, favorisant la circulation des savoirs et des biens informationnels.

Les enjeux sont donc nombreux :

- C'est d'abord une chance pour le développement de l'**innovation** et la **recherche**.
- C'est également un enjeu **international** et **géopolitique**, le libre étant un facteur d'indépendance, une alternative crédible à l'hégémonie américaine garantissant la sécurité des systèmes d'information dans des secteurs aussi sensibles que la défense, par exemple. Les logiciels libres apparaissent bien comme des outils de sécurité adaptés aux différentes menaces – « portes dérobées », « chevaux de Troie » – et constituent des parades pour nombre de pays, dont la France, qui présentent encore une forte vulnérabilité technologique.
- C'est aussi, et c'est un aspect fondamental, un enjeu de **développement économique**. Alors que l'activité industrielle et commerciale des logiciels propriétaires est une activité centralisée et monopolistique peu créatrice d'emplois et centrée sur l'édition, le développement du libre, quant à lui, favorise l'émergence d'une activité de services, nettement plus créatrice d'emplois décentralisés et nettement plus concurrentielle. Il favorise ainsi la promotion d'entreprises spécialisées dans la prestation de services tels que la maintenance, l'assistance, la formation ou encore la personnalisation des logiciels selon les besoins. Et il est d'autant plus important de soutenir ce tissu local dans notre région que celle-ci bénéficie d'un vivier de talents considérable en concentrant plus de la moitié des 600 000 informaticiens français.

Tels sont les principaux enjeux – il y en a d'autres bien sûr – qui découlent du libre. Mais pour leur donner une réalité concrète, intangible et incontournable, encore faut-il, et je reprends là le titre de l'ouvrage de Thierry NOISSETTE et de PERLINE, engager une véritable « bataille du logiciel libre ». Non pas que celle-ci n'ait pas déjà commencé. Elle est d'ailleurs à l'œuvre depuis l'origine de l'informatique jusqu'à ces dernières années, avec la création des licences de logiciels libres. Mais il s'agit de lui donner une autre dimension et de la porter sur le terrain politique.

Le terme bataille ne m'apparaît pas exagéré. Bien au contraire. Car, que constate-t-on aujourd'hui ? Que nous sommes tout simplement à la croisée des chemins. Que nous devons clairement faire des choix entre deux solutions, deux conceptions de la société informationnelle, deux modèles économiques. C'est, comme nous l'indique Lawrence LESSIG, dans son magnifique ouvrage *L'avenir des idées*, l'éternelle querelle des Anciens et des Modernes qui semble se rejouer ici :

- Dans le rôle des Anciens, les partisans d'un modèle économique qui peine à s'adapter aux évolutions technologiques et qui souhaite maintenir les contraintes de rareté des biens physiques dans le monde d'abondance qu'est la société de l'information. Appropriation privée, barrières techniques et légales sont ses principales armes. J'y reviendrai.
- Dans le rôle de Modernes, les défenseurs d'un modèle où la rareté n'existe pas, où la libre circulation des idées et des connaissances devient source de la richesse sociale, culturelle et économique de nos sociétés.

C'est dire donc tout l'enjeu de la question qui se joue autour des biens informationnels et qui se cristallise autour des logiciels. C'est dire s'il s'agit là d'un véritable choix de société et d'orientations majeures qu'il nous appartient collectivement de trancher et de définir. Et il ne faut pas croire que la retraite du fondateur de Microsoft – ou plutôt le « réaménagement de ses priorités » – annoncée tout récemment, suffise à mettre fin à la position hégémonique des gros éditeurs de logiciels.

Engager la « bataille du logiciel libre », c'est d'abord combattre toutes les idées reçues. Je pense qu'il ne faut pas minimiser cet aspect. En la matière, le nerf de la guerre c'est la communication. Car, l'une des armes employées délibérément par les adversaires du libre est bien souvent la désinformation, la caricature et le recours aux axiomes les plus douteux. Le fameux triptyque « peur, incertitude, doute » est une pratique qu'on retrouve aussi dans l'univers de la politique.

Les exemples ne manquent pas : les partisans du libre seraient « *des communistes d'un genre nouveau* » (Bill Gates) ; le libre ne serait qu'une curiosité exotique réservée à quelques bidouilleurs aux orientations politiques anarchistes et libertaires. Ce sont encore ces « vérités » assénées avec force et sans aucun fondement comme, propriété = innovation, dans le cas des brevets logiciels ou comme licence globale = gratuité dans le cas du récent débat sur les droits d'auteurs et les droits voisins dans la société de l'information.

A ce propos, j'ai été extrêmement frappé lors des débats sur le projet de loi DADVSI au mois de décembre dernier et au mois de mars, du poids considérable de puissants lobbies, qui sous couvert de défense du droit d'auteur, ont contribué en réalité à l'affaiblir et à en assurer son dévoiement. Ce sont les mêmes qui, prétendant agir pour sauvegarder la vitalité économique

de l'industrie culturelle et logicielle, l'ont empêché de profiter des bénéfices de la révolution numérique.

Parce que nous refusons la logique funeste du tout répressif sur Internet, parce que nous tentons de promouvoir une conception « ouverte » du droit d'auteur, ouverte aux nouveaux usages, ouverte aux nouvelles cultures numériques, ouverte au progrès technique, le gouvernement n'a pas hésité à nous taxer de partisans du laisser-faire ou encore d'apôtres de la gratuité, alors même que nous exigeons que toute création entraîne rémunération. Dans cette entreprise de désinformation, il a employé toutes les armes de la propagande jusqu'à susciter de la part des majors une campagne enrôlant certains artistes pour faire la promotion de l'offre commerciale, alors que la plupart d'entre eux – certes moins connus et à l'exposition médiatique moins aisée – souhaitaient « libérer la musique ».

Un exemple encore plus récent. J'ai été, là aussi, extrêmement surpris que la Semaine Nationale de la sécurité informatique qui s'est déroulée au début de ce mois sous l'égide du Ministère de l'Education nationale ait été l'occasion d'une opération commerciale d'envergure au profit d'une grande société basée dans le Nord-Ouest des Etats-Unis. Des centaines de milliers de documents pédagogiques, où les logos et les marques de Microsoft étaient omniprésents, ont été distribués dans les écoles. Quelques 150 « ambassadeurs sécurité », employés de cette grande compagnie, se sont déplacés dans les établissements scolaires, y compris dans les maternelles. Et le site « protegetonordi », créé spécifiquement pour cette campagne, faisait l'apologie des produits du géant de l'édition logicielle. Rien en revanche sur les solutions libres alors même que leurs qualités en matière de sécurité informatique sont largement reconnues. Je sais que de nombreuses associations s'en sont émues. Et, moi-même, j'ai souhaité interpellé le Ministre de l'Education nationale, à travers une question écrite, pour lui demander les raisons qui l'ont conduit à devenir, à cette occasion, un véritable promoteur de Microsoft, au risque d'ailleurs de contrevenir aux principes les plus élémentaires de neutralité et de non-consumérisme de l'école de la République.

Ce sont là des exemples parmi tant d'autres. Et il ne faut pas en minimiser les effets. Car c'est un schéma classique employé par les tenants d'une « *course aux armements de la propriété intellectuelle* », la belle formule est de Philippe AIGRAIN, que de compter sur la complexité de ces questions pour mieux désinformer et pour mieux dresser des barrières, aussi bien techniques que légales, à la diffusion croissante des biens immatériels.

Engager la « bataille du logiciel libre » c'est aussi lutter contre les logiques défensives et les stratégies d'appropriation qui remettent en cause aujourd'hui la circulation des biens informationnels. Incapables de s'adapter aux évolutions de la société de l'information, de nombreux industriels considèrent aujourd'hui l'explosion des échanges sur Internet comme une menace ou un risque qu'il convient d'éradiquer. Et au lieu de tirer partie de cette révolution sans précédent, ils consacrent toute leur énergie à verrouiller les réseaux et à s'engager dans une lutte juridique visant à conforter leur position dominante et à empêcher les nouveaux entrants de se développer.

Le projet de loi **DADVSI** est actuellement l'un de ces champs de bataille. Inutile ici de revenir sur l'ensemble des dispositions de ce projet de loi et de refaire le débat parlementaire sur les modes de rémunération de l'activité culturelle à l'heure du numérique. Inutile également de vous démontrer – tout le monde s'en est rendu compte – l'amateurisme avec lequel le gouvernement s'est emparé de ce dossier. Mais là où les enjeux à l'ère du numérique

appellent des solutions novatrices permettant le fonctionnement efficace d'une économie de la culture, le gouvernement n'a privilégié que des mesures de repli et, en conséquence s'est employé à bâtir tout un arsenal répressif. Avec des effets dévastateurs dans de nombreux domaines et, bien évidemment, vous le savez, sur celui des logiciels libres. C'est tout le débat autour des DRM et la mort de l'interopérabilité. Que dire également de cet amendement rédigé par Vivendi-Universal instaurant une responsabilité des créateurs de logiciels pour les usages que d'autres en font ? Avec mes collègues Christian PAUL, Didier MATHUS, nous nous sommes vivement élevés contre ces orientations qui, sous couvert de transposer une directive, en profitent pour entamer un processus d'éradication du libre. Nous sommes ainsi parvenus, avec le soutien de quelques élus de la majorité, à rendre obligatoire l'interopérabilité des mesures techniques de protection. Malheureusement, le mois dernier, le Sénat a vidé cette disposition de sa substance en faisant de l'interopérabilité une simple possibilité négociable contractuellement avec la création d'une autorité de régulations des mesures techniques. Je crains que l'issue de ce dossier ne soit pas heureuse, le gouvernement refusant l'idée d'une seconde lecture de ce texte pourtant nécessaire et ayant pris soin d'écarter les députés UMP les plus « récalcitrants » de la commission mixte paritaire qui a adopté jeudi dernier le texte de loi. Reste aux deux chambres à se prononcer définitivement sur ce texte d'ici la fin de semaine.

Plus heureuse en revanche fut l'issue réservée l'année dernière, par le Parlement Européen à la **brevetabilité des logiciels**. Et je tiens à saluer le travail remarquable et l'opiniâtreté de Michel ROCARD, mais aussi de Gilles SAVARY, sur cet autre champ de bataille de la propriété intellectuelle. Il était en effet impensable et inconcevable qu'un pur produit de l'esprit puisse être brevetable. Car là où le droit d'auteur, sur lequel repose le développement des logiciels libres, donne une propriété sur l'expression d'une idée, le brevet correspond à un monopole sur l'exploitation d'une idée.

De fait, l'adoption de cette directive visant à autoriser le brevetage des logiciels aurait fait courir à l'Europe de très grands risques économiques, financiers et technologiques. Elle aurait eu pour conséquence le déclin de la recherche européenne et, à terme, la fin des petits et moyens éditeurs de logiciels. La commission n'a, semble-t-il, pas totalement abandonné ce projet. Il convient, tous ensemble, d'être vigilants. Car cet épisode des brevets logiciels a montré tout l'intérêt d'une collaboration étroite et d'un dialogue soutenu entre la communauté du libre et les responsables politiques.

Le Premier Ministre ferait sans doute bien de s'en inspirer plutôt que de refuser de recevoir Richard STALLMAN, le « père » du logiciel libre, alors qu'il recevait, il y a un mois à peine, le PDG de Microsoft.

Enfin, engager « la bataille du logiciel libre » c'est le promouvoir. Et quel meilleur moyen de le promouvoir sinon de l'adopter ? Et sur ce point, les autorités publiques se doivent de donner l'exemple et de soutenir cette industrie naissante. Elles doivent se faire les acteurs volontaires des transformations. Elles doivent constituer un modèle et un moteur pour une société de l'information garante des libertés individuelles, de la sécurité du consommateur et de la concurrence.

Dès 1999, dans le rapport *Désir de France* que j'ai remis au Premier Ministre d'alors, Lionel JOSPIN, sur la société de l'information, je faisais état de cette nécessité et proposais l'adoption de logiciels libres pour les applications réseau des administrations. En 2000, j'ai

été le co-auteur, avec mes collègues Jean-Yves LE DEAUT, Christian PAUL et Pierre COHEN d'une proposition de loi « tendant à renforcer les libertés et la sécurité du consommateur et à améliorer la concurrence dans la société de l'information », qui visait explicitement à ce que le principe d'interopérabilité soit inscrit dans le droit des logiciels. Et surtout, nous préconisons la création d'une Agence des technologies de l'information et de la communication (ATIC) chargée de recenser et d'informer l'administration et les collectivités sur l'offre en matière de standards ouverts et de logiciels publiés avec leur code source.

Un an plus tard, le gouvernement de Lionel JOSPIN y ajoutait un A et créait l'Agence pour les technologies de l'information et de la communication dans l'administration (ATICA) qui, sous un autre nom aujourd'hui, la DGME, elle-même héritière de l'ADAE – difficile de s'y retrouver dans toutes ses dénominations – prépare actuellement un nouveau Référentiel Général d'Interopérabilité (RGI) qui porte un certain nombre de propositions essentielles :

- Il recommande en effet d'utiliser des formats de document reposant sur l'utilisation d'XML et dont les spécifications sont publiques et libres de droit pour les échanges de documents bureautiques semi-structurés (traitement de texte, tableur, présentation).
- Il recommande également d'utiliser le format « Open Document » pour les échanges de documents bureautiques semi-structurés.
- Il pose enfin l'obligation d'accepter tout document au format « Open Document » pour les échanges de documents bureautiques semi-structurés.

Grégory LOPEZ, porte-parole de l'ODF-ALLIANCE, organisation qui a mis au point ce format « Open Document », ouvert et interopérable, nous expliquera mieux dans quelques instants les enjeux que recouvrent ce Référentiel Général d'Interopérabilité. Pour ma part, je voudrais insister sur le fait que seul un bon niveau d'interopérabilité garantit la rationalisation et la pérennisation des investissements du service public. Seul un bon niveau d'interopérabilité permet de ne plus être captif d'un unique éditeur de logiciel. Et surtout, seul un bon niveau d'interopérabilité dans les administrations permet l'accès de tous les citoyens à l'administration électronique.

Et, en ce sens, garantir à tous les citoyens un accès à l'ensemble des éléments constitutifs de leur vie numérique (Etat civil, éléments relatifs à leur histoire) constitue, pour les administrations, un contrat moral passé avec les générations futures.

Rien ne devrait s'opposer, je pense, à ce que les administrations prennent en compte les recommandations du RGI. Et pour ma part, je souhaite que la Ville de Paris, aujourd'hui « capitale du libre », adopte ces évolutions majeures. D'autant qu'elles sont en parfaite adéquation avec la volonté de la majorité municipale, conduite par Bertrand DELANOË, d'adopter des standards ouverts et de faire évoluer les systèmes d'information de la Ville vers les logiciels libres. Et il revient à Christian SAUTTER, à Danièle AUFFRAY et à François DAGNAUD principalement de mettre en œuvre cette volonté politique clairement exprimée.

Ainsi, les sites Internet des mairies d'arrondissement ont été réalisés grâce au logiciel Lutèce développé par les services informatiques de la Ville. Ce logiciel a alors été mis à disposition de tous grâce à sa diffusion sous forme de logiciel libre, de même que sept autres applications (gestion du RMI, gestion du risque canicule). Et 2003, la mise en œuvre du schéma directeur informatique s'est accompagnée de la définition d'une charte de développement s'appuyant sur des logiciels libres. Aujourd'hui, plus de la moitié des serveurs de la Ville tournent sous Linux.

En 2005, une nouvelle étape a été franchie avec la mise en place d'un cadre global d'action en faveur des logiciels libres qui prévoit des actions progressives pour les trois années à venir :

- Les appels d'offres de la Ville prévoient désormais la possibilité de proposer des solutions basées sur des logiciels libres. Et à qualité égale, la préférence leur est donnée.
- C'est aussi l'intégration progressive de logiciels libres dans le domaine bureautique, tels la suite Open Office ou le navigateur Firefox : ces logiciels sont téléchargeables sur le Intranet pour tous les agents de la Ville qui le souhaitent.
- Enfin, la Ville a intensifié sa participation aux réseaux de relations et d'échanges sur les logiciels libres. Elle a ainsi adhéré l'année dernière à l'ADULLACT (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales) et son site Internet est depuis le 1^{er} juin 2006 un site miroir de téléchargement de la suite bureautique Open Office en version française.

Et sa participation à cette journée illustre bien sa volonté d'engager le dialogue avec l'ensemble des acteurs du libre.

Enfin, et à une moindre échelle, inévitablement, le Parti Socialiste s'est, lui aussi, engagé dans la promotion du libre. Son nouveau site Internet est administré sous le logiciel SPIP, modèle de réussite à la française. De même qu'il a développé ROSAM (pour Répertoire Open Source des adhérents et des militants), qui s'appuie sur des logiciels libres, pour rendre plus efficace le système de gestion de ses adhérents. De plus, la fédération socialiste de Paris dont je suis le premier responsable va, et je vous en fait la confiance, déposer sur cette question un nombre d'amendements conséquents au projet socialiste, notamment un qui prévoit que « *la modernisation des services publics s'appuiera sur les standards ouverts et les logiciels libres* ».

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce dont je voulais témoigner, fort mon expérience de député et d' élu local. J'ai toujours été un fervent admirateur et ardent défenseur du libre. Pas d'un enthousiasme béat. Mais d'un enthousiasme raisonné. Car, je crois profondément que le duo Internet / logiciels libres, deux phénomènes majeurs qui se sont nourris l'un l'autre depuis trente ans, porte en germe les bases d'une société plus ouverte, plus dynamique, plus libre. La force d'Internet est son caractère résolument ouvert. Ne laissons pas enfermer le réseau en faisant la part trop belle à ceux qui redoutent le plus la diversité.